

—COMMUNIQUÉ DE PRESSE—

CHEOPS - LE RESEAU DES CAP EMPLOI ET TRANSITIONS PRO BRETAGNE SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Rennes, le 11 Mai 2021 - **Transitions Pro Bretagne et Cheops, le Réseau des Cap Emploi breton, opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP), s'engagent à travers cette convention à faciliter les démarches de transitions professionnelles des salariés bretons. Ce partenariat d'une durée de 3 ans se décline autour de collaborations qui seront enclenchées sur l'ensemble du territoire breton.**

Dans un contexte d'instabilité économique et de crise sanitaire qui impactent la vie professionnelle des salariés, les deux structures se rapprochent pour proposer aux salariés en situation de handicap, des dispositifs d'accompagnement personnalisé afin de les aider à faire le point, anticiper de nouvelles dynamiques et réaliser leurs reconversions.

Cheops, le réseau des Cap Emploi, en tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle, propose aux salariés en situation de handicap dont la problématique de santé impacte la situation professionnelle de travailler sur leur projet et déterminer une formation adaptée.

De son côté, Transitions Pro Bretagne accompagne les salariés bretons dans leur choix du dispositif adapté et dans la mise en œuvre de leur projet.

Les deux associations s'engagent principalement à travers ce partenariat à :

- Accroître l'accès au Conseil en évolution professionnelle (CEP) et aux dispositifs mis en œuvre par Cheops le réseau des Cap Emploi et Transitions Pro, dans l'intérêt des salariés. Dans cet objectif, la convention inscrit l'aiguillage systématique des salariés d'une structure vers l'autre lorsque cela est nécessaire.
- Fluidifier les parcours des salariés en facilitant les contacts entre les deux structures. Sur les demandes de financement de CPF de Transition Professionnelle ou sur la démission-reconversion, les équipes travailleront en étroite collaboration afin de faire progresser leurs connaissances respectives et d'optimiser l'information qu'ils procurent aux bénéficiaires.
- Optimiser l'efficacité des actions et des moyens et participer ensemble à construire une image simple et lisible des dispositifs gérés par les deux structures. Cela pourra se traduire par des actions communes telles que la co-animation de webinaires, la participation commune à des évènements, partage de locaux...

Les deux acteurs interviennent donc de manière complémentaire et cette collaboration a pour objectif de mettre leurs compétences respectives au service des salariés bretons, dont les démarches seront ainsi simplifiées.

À propos de Cheops

CHEOPS, Conseil Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, est une association nationale créée en 2014 pour fédérer les Cap Emploi. Elle s'est constituée et organisée de façon à être un appui régional et national pour :

- Contribuer à la remontée et à la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap ainsi que ceux des employeurs (secteur privé et établissements de la Fonction publique)

- Délivrer l'offre de services des Cap Emploi de façon homogénéisée sur l'ensemble des territoires dans le respect des principes d'une mission de service public :
 - La continuité de service
 - L'adaptation des réponses aux besoins par une veille permanente
 - L'égalité et la neutralité du service
 - La gratuité des services

Cheops Bretagne est constituée des 4 associations porteuses des Cap emploi dans chaque département : Ohé Prométhée Côtes d'Armor, Ohé Prométhée Finistère, Adiph 35, ADIEPH 56. La gouvernance est conduite par un Conseil d'Administration de 16 membres.

Leurs équipes mobilisent une expertise spécifique en intégrant le questionnement systématique 'handicap et emploi 'à leur démarche d'ingénierie de parcours, tant à destination des employeurs que des personnes quel que soit le statut de celles-ci.

A propos de Transitions Pro Bretagne

Avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Transitions Pro Bretagne est le nouvel acteur référent des transitions professionnelles sur le territoire. La gouvernance de Transitions Pro est assurée par un conseil d'administration paritaire composé de représentations syndicales employés et employeurs. En tant qu'organisme paritaire, Transitions Pro Bretagne garantit un traitement transparent et équitable aux salariés le sollicitant, il affiche l'ambition de devenir l'interlocuteur des salariés pour leur reconversion professionnelle en Bretagne.

Pour ce faire, Transitions Pro Bretagne gère plusieurs dispositifs :

- Le Projet de Transition Professionnelle permet le financement d'une formation pour les salariés qui souhaitent changer de métier.
- Le dispositif Démission-Reconversion permet à un salarié de démissionner afin de suivre une formation ou de créer son activité. Transitions Pro Bretagne atteste le caractère réel et sérieux du projet, ce qui permet à la personne de percevoir l'Allocation de Retour à l'Emploi après son

inscription à Pôle emploi. Dans ce dispositif, le salarié doit préalablement avoir travaillé son projet avec un Conseiller en Evolution Professionnelle.

- La Validation des Acquis de l'Expérience : Transitions Pro finance jusqu'au Juin 2021 la VAE pour tout salarié, sans solliciter le Compte Personnel de Formation.
- Cléa : Transitions Pro assure l'organisation des jurys afin de délivrer cette certification portant sur un socle de compétences et de connaissances.

Transitions Pro Bretagne propose aux salariés des rendez-vous individuels et des ateliers collectifs en lien avec ces dispositifs.

Contacts presse

Transitions Pro Bretagne

Vincent BOURDIN – Responsable du Pôle Expertise

07 49 17 18 96 – vbourdin@transitionspro-bretagne.fr

Cheops

Murielle DILHUIT – Coordinatrice du réseau

06 19 69 10 68 - mdilhuit@cheopsbretagne.fr